PRIÈRES.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du deuxième et dernier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations entre le gouvernement fédéral et la cité d'Ottawa, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.